



Marché Central de Kinshasa, la taxe pour rien !

Octobre 2013

I. Présentation de l'Observatoire

L'Observatoire de la Dépense Publique, Odep en sigle, est une Organisation de la Société Civile congolaise créé le 01 juillet 2011 et exerce ses activités sur base de l'accusé de réception n° F92/17 en attendant l'arrêté du Ministre en charge de la Justice. Il compte actuellement sept (7) ONGD membres.

Il a pour mission d'améliorer la Transparence et la Redevabilité dans la gestion des Finances Publiques et de promouvoir l'implication du citoyen à chaque étape du processus budgétaire.

L'ODEP intervient essentiellement dans le suivi et le contrôle budgétaire au niveau national que local (Assemblée Nationale, Cour des comptes, etc.). Elle organise également des formations de renforcement de capacité à destination des membres de la Société Civile congolaise.

II. Présentation et Contexte de l'enquête

Le marché central de Kinshasa est limité à l'est par l'avenue Luambo Makiadi, ex Bokasa, à l'Ouest par l'avenue Kasa-vubu, au nord par l'avenue du commerce et au sud par l'avenue Lowa. Il est aujourd'hui le principal centre d'approvisionnement de la capitale pour les kinois.

Avec une capacité d'accueil de 3.500 personnes, lors de sa construction, le marché central de Kinshasa reçoit actuellement environ 15.000 personnes réparties en plusieurs catégories. Il y a des acheteurs, des vendeurs en détails et grossistes. Cette situation a rendu ce lieu de commerce insalubre et devient un lieu propice à toutes sortes de maladies d'origine hydrique. Car 80m³ d'immondices, soit quatre tonnes (4tonnes) d'immondices sont évacués par jour, selon l'administrateur du marché Centrale Mme Chantal Mombi Mboyo.

En plus, l'infrastructure du marché est pauvre, peu de tables et sa voirie est mal entretenue, pas de toilette publique appropriée. Certains vendeurs étalent leurs articles à même le sol et sans respecter la répartition des pavillons établie par l'autorité du marché. Faute d'espace à l'intérieur, il s'est développé dans les alentours immédiats un marché annexe, baptisé « wenze ya bitula ».

Néanmoins une série de taxes existe avec but spécifique d'entretenir l'infrastructure et d'assurer l'hygiène. Chaque année un budget estimé à 2.226.205.206 de francs congolais est alloué au marché central. D'autre part, les vagabonds et des enfants dit de la rue envahissent les pavillons créant ainsi de l'insécurité par ici et par là. Ce phénomène prend de l'ampleur souvent à la

tombée de la nuit ; malgré les efforts déployés par le comité de gestion du marché central, en collaboration avec la police d'intervention rapide pour mettre de l'ordre dans ce secteur.

Par habitude, les commerçants et leurs clients, ainsi que la population qui fréquente ce milieu donnent l'impression de se sentir à l'aise dans cet environnement pollué.



Vue d'ensemble du marché central de kinshasa

Les insuffisances en matière des services comme eau et électricité, la sécurité ainsi que la santé participent à la précarisation des conditions de vente de et d'achat, ainsi qu'aux mécontentements des acheteurs et des vendeurs. Il est pourtant plus important d'y faire face pour éviter une aggravation de la crise sociale qui pourrait entraîner une augmentation de la violence dans le marché et ses alentours.

Les gestionnaires de ce marché ne rendent que rarement compte. Il existe un véritable manque de communication entre autorité de marché et utilisateurs ou bénéficiaires des services. Les conséquences négatives sont trop évidentes, notamment du point de vue du respect des lois, la transparence et la responsabilisation des autorités de ce marché. Mais aussi on signale :

- Le refus de paiement des taxes par certains vendeurs qui considèrent qu'elles ne contribuent pas à l'amélioration de leur condition de travail ;
- L'existence des relations tendues entre les collecteurs des taxes et certains vendeurs ;
- La faible implication des vendeurs sur les questions relatives aux finances publiques. Ils considèrent que les finances publiques, c'est l'apanage des décideurs politiques ;

- Le faible niveau de collaboration entre les autorités politico-administratives et les vendeurs. Par ricochet, les activités entreprises par la société civile ou la population et en particulier par les vendeurs, ayant un lien avec les finances publiques sont considérées comme une menace pour les gestionnaires et débouchent parfois sur les arrestations. En conséquence, l'on note quasi absence de cadre d'échange entre vendeurs et les autres.

En mettant en œuvre le projet : « Evaluation participative pour l'amélioration de la gestion des taxes au Marché Central de Kinshasa », l'Observatoire de la Dépense Publique, Odep cherche avec l'appui de la fondation Open Society Initiative for Southern Africa « OSISA :

- Contribuer à l'élaboration d'un mécanisme transparent et participatif de gestion des recettes fiscales du marché central ;
- Accroître la participation de toutes les parties prenantes dans la gestion des recettes fiscale du marché ;
- Promouvoir un débat ouvert et obtenir l'engagement de toutes les parties prenantes aux activités du marché sur l'utilisation des recettes générées par le marché.



La vente de bananes au marché central de Kinshasa

III. RESULTATS DE L'ENQUETE

III.1. Taxes reconnues pas l'hôtel de ville

Co de	Définition acte générateur	Modalité de paiement	Détail des recettes	Montant perçu en CDF	Quantité estimée
02-12	Taxe sur Location table	Journalière	Location Ordinaire	200	20.000
		Hebdomadaire	Chariot	1.058.8	80
			Vitrine de bijoux moulin	1.058.8	240
02-23	Taxe d'expertise sur l'abatage de petits bétails	Hebdomadaire	Réparateur	1.058.8	20
			Salon	1058.8	4
			Maison de cours	1058.8	26
			Location chaise	17.000	-
			Coiffeur	1058.8	30
			Tailleur	1058.8	70
			Cordonnier	1058.8	10
02-24	Taxe sur latrines publiques	Journalière	Usagers	100	2.000
02-25	Revenu locatif des immeubles appartenant à la ville/Marché central	Journalière	Chambre froide Locaux	3000	1
		Mensuelle	Radio	3000	2
02-28	Location dépôt	Journalière	CADECO	3.000	1
			Dépôt	1.058.8	80
02-29	Taxe sur restaurant	Hebdomadaire	Restaurant et petit débit boisson	1.058.8	370
02-31	Participation à l'assainissement du Marché	Journalière	Tables	100	20.000
		Hebdomadaire	Locaux	1.058.8	2
			Dépôt	1.058.8	80
02-36	Taxe sur parking	Journalière	Chambre froide	1.058.8	1
			Magasin	1.058.8	400
02-37	Fiches d'occupation annuelle	Journalière	Taxis	1.058.8	15
		Mensuelle	Camions	1.058.8	2
			Kiosques	1.058.8	30
02-38	Participation au paiement de la facture de consommation eau et électricité	Journalière	Contenaires	1.058.8	2
			Camions/ Dépôts	1.058.8	2
			Notes d'occupation	2.500	18.000
02-38	Participation au paiement de la facture de consommation eau et électricité	Journalière	Snel	1.058.8	200
			Regideso	1.058.8	200

En observant la nomenclature des prix des actes générateurs du marché central, fixés par l'hôtel de ville, il sied de constater que le paiement de la taxe journalière est prévu pour :

- La location table (200 fc pour une location ordinaire)
- Usage des latrines publiques (100 fc)
- Location immeubles appartenant à l'hôtel de ville/Marché central (3000 fc) ;
- Location dépôt (3000 fc) ;
- Participation à l'assainissement (100fc, seulement pour les propriétaires des tables) ;
- La taxe de parking (pour taxis 1.058.8 fc) ;
- Acquisition d'une fiche annuelle (1.058.8, pour les kiosques) ;
- Participation au paiement de la facture de l'eau et électricité (1.058.8 fc)

En faisant une petite simulation, on note que chaque vendeur paie à la fin de l'année un montant de: 71.000 fc pour la taxe de location, 35.500fc pour l'usage des latrines publiques, 106.500 fc pour location immeubles appartenant à l'hôtel de ville/Marché central, 106.500 fc pour location dépôt, et 375.874 fc pour la taxe de parking, Acquisition d'une fiche annuelle puis Participation au paiement de la facture de l'eau et électricité.

III.2. Constat de terrain

III.2.1. Taxes payées de façon journalière

Définition générateur	acte	Modalité de paiement	Montant en fc	Quantité	%
Taxe journalière		journalière	100, 200, 300, 400, 500	1.418	99
		Hebdomadaire			
		Annuelle		1	1
Patente		journalière	100-500,...	172	15
		Hebdomadaire mensuelle	ou 10.000 à 25000	25	2
		Annuelle	35.000 fc	1219	85
Taxe de l'hygiène		Journalière	100, 200, 300, etc.	1415	91
Taxe de finance		Journalière	200, 300, ...	287	20
Taxe de l'économie		Journalière	200, 300, etc	710	51
Taxe d'entreposage		Journalière	200, 300, ...	745	47
Taxe de police					
Taxe d'étalage		Journalière	200, 300, ...	707	53
Taxe de police		Journalière	200, 300, ...	259	19

Le présent tableau montre clairement qu'il y a un problème dans la perception des taxes au marché centrale de la ville de Kinshasa :

- La nomenclature des prix telle que fixée par l'hôtel de ville ne pas respecter ;
- Il règne une confusion totale suite au manque d'information sur les actes générateurs et le montant à payer, y compris les modalités de paiement;
- Le montant à percevoir varie d'un produit à une autre ;
- Il y a des taxes qui sont perçues que l'autorité du marché n'a pas prévu, telle que la taxe de police, de l'économie, taxe journalière, etc.

Ainsi, sur 1.419 personnes enquêtées 1.418 soit 99% des vendeurs payent la taxe journalière (pour table), c'est-à-dire que le marché centrale perçoit 283.600 fc/jour et 89.901.200fc/ an. Les modalités de paiement diffèrent selon les articles à vendre et non selon les actes générateurs. Si on considère l'effectif de 15.000 vendeurs, le marché va percevoir 30 millions de fc/jour et 10,65 milliards de fc.



L'exposition des produits au marché central de Kinshasa

L'achat de la patente se fait en désordre : 85% des vendeurs payent par an, 15% par jour ou par semaine suite au manque d'information. Ceux qui payent par jour 500 fc, à la fin de l'année versent un montant de 120.000fc/vendeur,

alors qu'une patente coûte actuellement 28.000fc pour un exercice fiscal. En plus c'est payable à la Banque. Les pauvres vendeurs perdent 92.000 fc par an soit 100 USD par manque de transparence dans le secteur.

Selon notre enquête, 91% de vendeurs payent la taxe de salubrité soit le marché perçoit la moyenne de 200 fc par jour (à chaque vendeur), ce qui fait environ 1.001.100 fc l'année. La taxe de l'hygiène revient à 100 fc, avec cet effectif de vendeurs qui font usage quotidien des toilettes publiques, le service de recouvrement perçoit au moins 1.419.000 fc par jour.

La taxe de l'économie et de police ne sont pas reconnues dans la nomenclature des taxes du marché central. En percevant celle de l'économie

par exemple, le marché perd (ou gagne) 504.100.000 fc/jour, 18.389.000fc/an, bien que la majorité des vendeurs refusent de payer.

Si l'on considère l'effectif de 15.000 (aujourd'hui plus de 20.000) comme la totalité de personnes qui fréquentent le marché central, les recettes perçues pour le compte de la patente seraient estimées à la hauteur de 18 millions de fc/an.



Vue de la vente de légume

Par rapport à la taxe d'étalage, c'est le même problème. Aujourd'hui le marché central compte près de 20.000 tables. Si chaque vendeur paie 200 fc par jour, à la fin de l'année le marché central percevra 14.200.000 fc et 40.000.000 fc par année. Selon nos enquêtes cette taxe est payée par 53% des vendeurs.

- **Le manque à gagner pour l'Etat**

Dans un autre chapitre, il faut signaler que certains vendeurs refusent de payer la taxe. Dans cette catégorie on trouve : des intouchables et ceux qui se méfient de la gestion du fonds perçu à travers toutes les taxes. Tout cela par manque de culture de redevabilité de l'autorité du marché.

Cette enquête illustre tout de même qu'il existe un manque à gagner pour l'Etat, qui chaque année doit faire une prévision budgétaire en vue d'allouer ses dépenses. 47% des vendeurs interrogés ne payent pas la taxe d'étalage, soit 134.800 fc/jour et 474.540.000 fc échappent au contrôle de l'état. Ces derniers disent n'est pas utilisés les étalages à cause de la nature d'articles qu'ils vendent.

La taxe dit de finance mérite d'être bien spécifiée : 80% des vendeurs doutent de son existence. Si c'est une nouvelle disposition prise par l'autorité du marché, sa vulgarisation est très importante parce que cette taxe devrait apporter 226.400 fc/jour et 803.720.000 fc. Si l'on tient compte de l'effectif des vendeurs (20.000) présenté dans la loi de finance exercice 2011 de la ville de Kinshasa, on se rend compte qu'il y a beaucoup de fonds soit 14.20 milliards de fc qui échappent au contrôle de l'Etat.

- **La preuve de paiement**

Des doutes subsistent dans le chef de vendeurs du marché central de la ville de Kinshasa. D'abord parce qu'il n'existe pas de preuve de paiement pour certaines taxes : de police, économie, etc. de fois ils reçoivent la quittance (taxe de location table, insalubrité, etc).

III. Méfiance entre vendeurs et autorité du marché

60% des vendeurs avec qui nous sommes entretenus ont indiqué qu'ils payent les taxes, mais l'autorité du marché n'améliore pas le service public. A titre illustratif, l'état sanitaire est mauvais, leur sécurité n'est pas garantie, l'environnement est toujours insalubre.

Les agents de la police au lieu d'assurer la sécurité du marché, rançonnent les vendeurs en créant des taxes, qui ne sont reprises sur la nomenclature. En plus la culture de redevabilité est quasi absente. De l'autre côté, les vendeurs ne participent pas à la gestion du marché.

Conclusion

Du 15 au 24 août 2013, l'Observatoire de la Dépense publique a mené une enquête au marché central de la ville de Kinshasa. Cette activité vise la promotion de la gestion transparente des finances Publiques pour l'amélioration de la gouvernance publique. Les résultats obtenus sont les suivants :



Les vendeurs payent plusieurs taxes, notamment : la taxe journalière et de l'hygiène, la patente, la taxe de finance, la taxe de l'économie, la taxe d'entreposage, la taxe de l'environnement, la taxe de la police et la taxe d'étalage.

A la lumière de ces taxes, fort est de constater que la taxe de police, de l'économie, la taxe dit journalière et de finance n'existent pas sur la nomenclature des prix des actes générateurs du marché central. En plus, les actes générateurs et leur modalité de paiement ne sont pas clairement indiqués. Il existe un écart important entre le montant fixé par l'hôtel de ville de Kinshasa et le fonds collectés sur le marché.

Certains vendeurs refusent de payer la taxe parce qu'ils estiment que les recettes du marché central sont mal gérées, et le service public n'est pas assuré. Conséquences, l'environnement du marché est insalubre, les « chégués », chassés dernièrement ont regagné les pavillons, créant ainsi un climat d'insécurité. Les latrines publiques n'existent presque plus, celles

utilisées actuellement sont en état de délabrement avancé. Certains vendeurs exposent les produits à même le sol, par manque de place à l'intérieur, mais payent la taxe. D'autres vendent aux alentours des avenues Bokasa et Rwakading, avec plusieurs risques qu'ils concourent.

La culture de la redevabilité n'existe pas et les vendeurs ne participent pas à la gestion du marché central. De fois, on assiste à un climat de tension entre vendeurs et la police, suite à la perception des taxes ambiguës.

L'efficacité dans le travail de l'administration du marché ayant la gestion passerait par :

- La modernisation du marché, à travers l'érection des nouveaux étalages, la construction des toilettes, la canalisation des nouveaux étalages, l'achat des équipements de désinfection des marchés publics et leur utilisation ;
- L'organisation de l'administration du marché par des mécanismes de gestions efficace des finances publiques et de son personnel ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents, notamment dans la mise sur pieds des mécanismes de collecte des taxes à travers une information informatisée. Cela suppose que la quittancé devrait être le seul et l'unique document attestant la preuve de paiement des taxes ;
- Le renforcement des capacités des agents ;
- La publication en français et en langue nationales de la nomenclature définissant les actes générateurs et leurs modalités de paiement, par catégorie de produit ;
- L'emprise exercée par l'administration du marché sur tous les services opérant au marché et dans la mesure du possible les délimiter en nombre en vue d'une meilleure canalisation des recettes;
- Faire en sorte que la police joue son rôle de protection des biens et des personnes et non faciliter les occasions d'insécurité ;
- Enrayer dans le marché et ses alentours le phénomène enfant de la rue et kuluna, qui ont même imposé une sorte de taxe qu'ils perçoivent en menaçant de violence les vendeurs pour le paiement effectif des taxes. C'est un devoir civique ;
- La mise sur pied d'un cadre d'échanges réunissant les vendeurs, la société civile, les percepteurs et ou l'administration du marché, capable de suivre les actions entreprises au niveau des marchés. Les membres de ce cadre doivent pour ce faire être renforcés dans la planification, la gestion, la communication,...

- La structuration des organisations des vendeurs au marché central et le renforcement des capacités de leurs dirigeants.

Il faut noter que les actions de lobbying et plaidoyer dans le secteur des finances publiques sont souvent de faible qualité. Elles sont menées sans activités de recherches au préalable et se fondent sur des recommandations ne touchant pas des problèmes réels de la gestion des finances publiques. Le présent projet permettra alors de fonder les discussions sur la transparence dans la gestion des finances du marché central sur base des données de terrain tout en facilitant un dialogue interactif entre l'administration du marché et les bénéficiaires de services. C'est désormais, à travers un cadre d'échange permanent que seront mises en place les solutions aux différents problèmes relevés par l'enquête de l'ODEP.